



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE SERVICE ET CONTRAT
DE MAINTENANCE SCANNER DE CHEQUES
AUPRES DE LA SOCIETE HM TELECOM**

**DÉCISION N° DM-21-415
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-501 du 2 juin 2020 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et au suivi des délégations de service public ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'automatiser et de sécuriser le traitement des chèques envoyés au comptable public ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société HM TELECOM jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société HM TELECOM, sise 26, avenue du 08 Mai 1945 – 95200 Sarcelles, un contrat de service OCR (reconnaissance optique de caractères) et un contrat de maintenance pour le scanner de chèques Panini Vision X ;

Le cout du service OCR varie en fonction du nombre d'analyses mensuelles (exemples : 0 à 499 : 10,80€ TTC/ mois ; 500 à 999 : 18€ TTC/ mois) ;

Le montant annuel du contrat de maintenance s'élève à 504€ TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Conseiller municipal délégué aux finances
locales et au suivi des délégations de service
public,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211201-lmc1H9138H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/12/2021
Date de Publication : 01/12/2021